



# AVIS DE CONCOURS

(Extrait de l'arrêté n° 2016/188 du 12 décembre 2016)

*Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne organise pour les Centres de gestion de la Loire Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée.*

## LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL SESSION 2017

### NOMBRE DE POSTES OUVERTS

	EXTERNE	INTERNE	TROISIEME CONCOURS
NOMBRE DE POSTES OUVERTS	38	43	5
TOTAL	86		

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent se présenter au concours :

➤ **EXTERNE**

Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'État et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins de niveau IV, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois des animateurs ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- Les parents d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,
- Les sportifs de haut niveau figurant sur la liste établie l'année du concours par le Ministre chargé des Sports,

➤ **INTERNE**

Les fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, à la date de clôture des inscriptions, justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de 4 ans au moins de services publics. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 années de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.

➤ **TROISIEME CONCOURS**

Les candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne sont en compte qu'à un seul titre.

Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade d'animateur.

**Maison des collectivités**  
Parc Tertiaire Cérès  
21 rue Ferdinand Buisson, Bât. F  
53810 CHANGÉ

Tél : **02 43 59 09 09**  
Fax : 02 43 53 16 74  
Mail : cdg53@cdg53.fr

[www.cdg53.fr](http://www.cdg53.fr)

.../...

## **MODALITES D'INSCRIPTION**

Les retraits et dépôts des dossiers d'inscription devront s'effectuer **exclusivement auprès du Centre de gestion de la Mayenne** selon les modalités suivantes :

✘ **Retrait des dossiers d'inscription : du 21 mars 2017 au 12 avril 2017 inclus**

- Soit directement à l'accueil du Centre de gestion de la Mayenne,
- Soit téléchargés en utilisant la procédure de téléinscription sur le site Internet du Centre de gestion de la Mayenne : [www.cdg53.fr](http://www.cdg53.fr)

**La téléinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours. Le Centre de gestion de la Mayenne ne validera l'inscription qu'à réception, dans les délais de dépôt ci-dessous, du dossier papier imprimé par le candidat lors de la téléinscription en ligne et de l'ensemble des pièces nécessaires.**

Possibilité de se préinscrire dans les locaux du Centre de gestion de la Mayenne.

- Soit par voie postale sur demande écrite (le cachet de la poste faisant foi) accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie pour un envoi de 100 g et libellée aux nom et adresse du candidat et envoyée :

**Au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne  
Maison des Collectivités – Parc tertiaire Cérés  
21 rue Ferdinand Buisson – Bâtiment F – 53810 CHANGÉ**

Toute demande intervenue après le 12 avril 2017 sera rejetée.

Aucune demande de dossier par téléphone, fax ou mèl ne sera prise en compte.

✘ **Retour de ces dossiers d'inscription :**

Les dossiers d'inscription devront être **déposés ou postés** au plus tard le **jeudi 20 avril 2017 dernier délai**.

- **Avant 17 h**, pour les dossiers déposés à l'accueil du Centre de gestion de la Mayenne,
- **Avant minuit, le cachet de la poste faisant foi**, pour les dossiers acheminés par voie postale, au siège du Centre de gestion de la Mayenne.

Tout dossier envoyé après le 20 avril 2017 sera rejeté.

L'inscription à un concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre son dossier original complété, dans le délai imparti, en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi.

- Toute demande ou envoi de dossier, insuffisamment affranchi, même posté dans les délais, sera refusé, ainsi que tout dossier retourné ou déposé hors délai.
- Tout dossier réexpédié après la date de clôture d'inscription du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'un défaut d'adressage ne sera pas accepté.
- Tout incident dans la transmission des courriers de demande ou dépôt des dossiers, qu'elle qu'en soit la cause (perte, retard...) occasionnant la réception hors délai, entraînera un refus d'admission à concourir.
- Les dossiers faxés ou transmis par messagerie, ainsi que les dossiers photocopiés ou les impressions d'écran seront refusés.
- Les dossiers incomplets déposés avant le 20 avril 2017 devront être obligatoirement complétés avant le début de la première épreuve.

## **DATES ET LIEUX DES EPREUVES**

Les épreuves écrites d'admissibilité de ces concours se dérouleront le **jeudi 21 septembre 2017, à MAYENNE (53100)** – Hall des Expositions ainsi qu'au siège du Centre de gestion de la Mayenne à CHANGÉ (53810) pour les candidats reconnus handicapés nécessitant un aménagement.

Les entretiens d'admission se dérouleront dans les locaux du Centre de gestion de la Mayenne à CHANGÉ (53810) à des dates qui seront fixées ultérieurement.

.../...

## NATURE DES EPREUVES

### ✗ ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

<b>CONCOURS EXTERNE</b>	► Réponse à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée. <i>(Durée : 3 heures, coefficient 1)</i>
<b>CONCOURS INTERNE</b>	► Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. <i>(Durée : 3 heures, coefficient 1)</i>
<b>TROISIEME CONCOURS</b>	► Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. <i>(Durée : 3 heures, coefficient 1)</i>

### ✗ ÉPREUVE D'ADMISSION

<b>CONCOURS EXTERNE</b>	► Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. <i>(Durée : 20 minutes, dont 5 au plus d'exposé, coefficient 1)</i>
<b>CONCOURS INTERNE</b>	► Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. <i>(Durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 1)</i>
<b>TROISIEME CONCOURS</b>	► Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler. <i>(Durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 1)</i>

Fait à Changé, signé le Président : Roger GUEDON